

La LHF recherche des classificateurs nationaux

Vous êtes passionné de sport et travaillez dans le monde médical ?

Alliez vos passions en devenant classificateur pour la LHF !

LA CLASSIFICATION

Pour concourir sur un pied d'égalité, les athlètes sont classés en diverses catégories et classes.

Un système de classification est appliqué à chaque sport, en fonction des spécificités de celui-ci et aux implications du handicap sur la performance de l'athlète.

Ce système de classification a été conçu de manière à minimiser l'impact du handicap sur le résultat des compétitions, de sorte que les athlètes qui obtiennent de bons résultats en compétition le doivent à leurs capacités sportives.

Pour y parvenir, les athlètes sont classés en fonction de l'étendue de leurs limitations résultant de leur handicap.

Les athlètes sont soumis à une évaluation qui permet de déterminer leur éligibilité aux compétitions d'une part et de les regrouper par « catégorie sportive » d'autre part, en fonction de leurs aptitudes physiques ou sensorielles. Une évaluation consiste en une série de tests standardisés réalisés par l'athlète.

LE RÔLE DU CLASSIFICATEUR

Son rôle est d'évaluer l'impact de la pathologie d'un athlète sur l'activité sportive pratiquée et de lui attribuer une classe afin qu'il concoure sur le même « pied » d'égalité que ses adversaires.

LE PROFIL DU CLASSIFICATEUR

Une expertise/expérience (connaissances techniques) dans le sport choisi
Bilingue – Anglais (les cours internationaux sont donnés en anglais)

Pour le handicap Physique : médecins, kiné, experts en sport et en biomécanique
Pour le handicap Intellectuel : psychologues, experts en sport et en biomécanique
Pour le handicap Visuel : Ophtalmologues, optométristes.

CELA IMPLIQUE :

- 1) D'adhérer au code de conduite des classificateurs de l'IPC.
- 2) De réussir les cours online de l'IPC Academy.
- 3) De s'engager sur le long terme – 2 Paralympiades (2020 à 2028).
- 4) D'organiser avec les ligues (LHF/Parantee), les sessions de classifications nationales. 2 ou 3 sessions maximum sont organisées par sport/par ligue/par an.
- 5) Des suivis administratifs en collaboration avec les ligues (LHF/Parantee) : tenue de listing, envoi de documents.
- 6) D'assister aux réunions du pool classificateur LHF, il y aura 1 réunion par an.
- 7) La possibilité de poursuivre votre mission comme classificateur international, de vous investir dans d'autres fonctions au niveau de l'encadrement médico-scientifique de la LHF/du BPC.

VOTRE REMUNERATION

Les frais de formation sont pris en charge par le BPC ou la LHF ou la fédération sportive du sport choisi.

Les frais de prestations pour l'organisation de classification nationale sont rémunérés par forfait par la LHF (15 €/sportif classifié + frais de déplacement).

Les classifications se déroulant dans le cadre d'une consultation médicale sont payées comme telles.

PROCESSUS DE FORMATION

Les formations de classificateurs sont réalisées au niveau international et dépendent de l'IPC (International Paralympic Committee) ou des fédérations internationales sportives (ex : UCI).

La LHF et le BPC envoie donc des candidats belges à ces formations.

La sélection des candidats belges se fait au niveau du BPC (Belgian Paralympic Committee) au sein de la Management Team sur base d'une analyse des CV et des lettres de motivations des candidats.

En cas d'acceptation de votre candidature par le BPC, vous recevrez un avis favorable du BPC.

Ensuite, dès qu'une formation est ouverte au niveau international, la LHF vous enverra une demande d'inscription. L'organisation ne dépendant pas de la Belgique, les informations pratiques arrivent à la LHF souvent assez tardivement.

CELA VOUS INTERESSE ?

Envoyer votre CV et votre lettre de motivation en anglais à Christophe Jardon :
classification@handisport.be

Merci de préciser dans votre CV, le sport pour lequel vous souhaitez devenir classificateur.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS ?

Christophe Jardon : classification@handisport.be ou 0488 62 54 86.